

Montauban, le 22 septembre 2017

MARCHE A PROCEDURE ADAPTEE
VOYAGE PEDAGOGIQUE EN ITALIE AVRIL 2018

A. IDENTIFIANTS – MODE DE PASSATION DU MARCHÉ

Administration contractante

Lycée Michelet
22 Faubourg Lacapelle
BP 480
82004 MONTAUBAN CEDEX
Tel : 05.63.92.70.30.
Fax : 05.63.03.82.91.

Représenté par : M. Michel CARRIÉ, Proviseur

Objet du marché

La présente consultation a pour objet l'organisation d'un voyage scolaire à Paris du **jeudi 5 avril au mercredi 11 avril 2018** (transport, hébergements, visites et activités).

MARCHE N° 2018 ITALIE

Procédure de passation

Le marché est passé selon la procédure adaptée définie à l'article 28 du code des marchés publics. Le bon de commande sera établi en une seule fois auprès du fournisseur unique retenu à l'issue de cette consultation.

B. REGLEMENT DE LA CONSULTATION

Article 1 : durée du marché

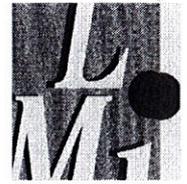
Prestation ponctuelle

Article 2 : allotissement

Lot unique

Article 3 : date et heure limites de dépôt des offres

Mardi 17 octobre 2017 à minuit, dernier délai. Toute offre réceptionnée après cette date sera écartée.



Article 4 : modalité d'envoi

- par voie postale
- par messagerie électronique : 0820020b-gest@ac-toulouse.fr
- remise au lycée, service intendance, contre récépissé.

Article 5 : Critères de choix avec leur ordre de priorité

Attribution du présent marché à l'offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération :

- qualité de l'offre (respect des prestations demandées) : 45%
- qualité des services proposés : 10%
- prix : 45%

Article 6 : renseignements complémentaires

Pour toute information complémentaire, les candidats peuvent s'adresser à

Mme CHASSARD Emmanuelle
Service Intendance
Tel : 05.63.92.70.33.
Fax : 05.63.03.82.91.
mail : emmanuelle.chassard@ac-toulouse.fr

Article 7 : délai de validité des offres

90 jours

Article 8 : Contenu des offres

L'offre du candidat prendra la forme d'un devis détaillé présentant un descriptif précis des différentes prestations (transport, hébergement, visite et assurance annulation).

Article 9 : Notification

Elle interviendra au plus tard le 20 octobre 2017.

Article 10 : Publication

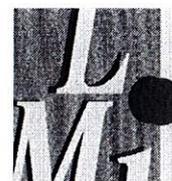
<http://www.aji-france.com/> Les MAPA – Marchés publics – Liste des offres de marché

C. DEFINITION DES PRESTATIONS

Article 11 : Données relatives à l'organisation du séjour

11-1 Généralités :

- **dates** : du jeudi 5 avril au mercredi 11 avril 2018
- **nombre de participants** : 49 élèves
- **accompagnateurs** : 4 accompagnateurs
- **assurance annulation groupe et individuelle à inclure avec couverture pour risque attentat obligatoire**



11-2 Transport :

Autocar de grand tourisme disposant d'équipements de sécurité réglementaires et législatifs en vigueur au moment du voyage, et présentant un confort important compte tenu du trajet.

Mise à disposition de l'autocar sur place pendant tout le séjour. Le calcul des temps de repos du ou des chauffeurs entre les visites doit être pris en considération afin de rendre les diverses visites possibles.

11-3 Hébergement :

Hôtel

11-4 Visites et activités :

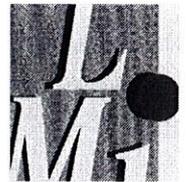
Les réservations (visites payantes et pré-réservation pour les visites gratuites si nécessaire) sont effectuées par le prestataire (les entrées, visites et guides payants seront inclus dans le tarif).

11-5 Assurances :

Une assurance annulation groupe et individuelle incluant le risque attentat sera proposée et les conditions de sa mise en œuvre explicitées.

Article 12 : Déroulement du séjour, programme à réaliser

	Date	Matin ₁	déjeuner ₂	après-midi ₁	diner ₂	Soirée ₁
Jour 1	05/04			16 h 00 : départ Montauban	A prévoir par les familles	
Jour 2	06/04	Arrivée Milan vers 7 h 00 Petit-déjeuner prévu Duomo Galleria Scala et Museo Scala	A prévoir par les familles	Museo della Scienza Leonardo Da Vinci Sant' Ambrogio Basilica San Lorenzo Maggiore	Hôtel	
Jour 3	07/04	La Cene sous réserve d'une possible réservation Pinacoteca di Brera Giordano Botanico	Panier Repas	La Cene sous réserve d'une possible réservation Castello Sforzesco	Hôtel	
Jour 4	08/04	Lago Maggiore	Panier Repas	Lago Maggiore Arrivée à Turin	Hôtel	
Jour 5	09/04	Turin Il Lingotto Fiere Pinacoteca Agnelli	Panier Repas	Visite usine Lavazza : voir lien suivant https://www.lavazza.it/it/chisiamo/training-center/visite-guidate.html	Hôtel	
Jour 6	10/04	Molle Antonelliana Museo del Cinema	Panier Repas	Centro Citta : Duomo San Giovanni Battista		
Jour 7	11/04	Retour Montauban				



Article 13 : Prix et modalités de règlement

13-1 Prix :

Les prix sont fermes. Le tarif est donné pour UN participant (élève ou accompagnateur) sur la base d'un groupe de **49 élèves et 4 accompagnateurs** sans supplément pour les élèves de plus de 18 ans.

Dans le cas contraire, la personne signataire du marché pourra informer le titulaire du marché, par lettre recommandée avec accusé de réception, de sa volonté d'y mettre fin. La résiliation se fera sans indemnité pour le titulaire. Les propositions figurant sur le bordereau d'offre seront obligatoirement exprimées en prix toutes taxes comprises.

13-2 Contenu :

Le prix s'entend pour une prestation « tout compris » conformément au programme du voyage : transport, péages, parkings, hébergement, repas (du **petit déjeuner du jour 2 au déjeuner du jour 6**, visites, assurance annulation groupe et individuelle incluant le risque attentat).

Le prix étant ferme et « tout compris », le coût du transport n'est pas susceptible de varier au gré des fluctuations monétaires, taxes d'aéroport ou surcharge carburant.

Le candidat veillera à bien préciser la liste des visites dont il a eu la charge de réservation (payantes et gratuites).

Le contenu et les modalités d'engagement de l'assurance annulation proposée seront précisés.

13-3 Modalité de règlement :

Tous les paiements concernant le voyage seront exécutés sur l'année 2018.

Le règlement par mandat administratif intervient dans un délai de 30 jours à compter de la réception des factures.

Les factures, accompagnées d'un RIB sont établies en un original et au moins une copie portant outre les mentions légales les indications suivantes :

- référence du marché,
- nom et adresse du lycée,
- date de facturation,
- n° SIRET et APE ou RCS du titulaire,
- fournitures livrées exactement définies,
- montant hors TVA, taux et montant de la TVA,
- montant TTC.

Après notification, deux acomptes pourront être versés dans la limite de 70% du prix global, le solde sera réglé lors de la remise des documents de voyage conformément aux dispositions réglementaires en vigueur.

Article 14 : Attribution

Le lycée Michelet se réserve la possibilité de ne pas donner suite au marché en cas de refus du conseil d'administration ou de candidats en nombre insuffisant.

Le candidat susceptible de se voir attribuer le marché devra produire, le cas échéant, sur demande du pouvoir adjudicateur et dans les délais impartis par ce dernier :

- les pièces prévues aux articles D.8222-5 ou D. 8222-8 du code du travail
- les attestations et certificats délivrés par les administrations et organismes compétents prouvant qu'il a satisfait à ses obligations fiscales et sociales.

Le proviseur



Michel CARRIÉ